RÈGLEMENT DE L'ÉCO VALET'TRAIL 2026

Le règlement de l'ÉCO VALET'TRAIL est valable pour les 6 distances proposées:
6 km avec 180m D+, 13 km avec 480m D+, 18 km avec 620 m D+ (idem version 18 km DUO), 25 km avec 800m D+, 34 km avec 1400m D+ et 42 km avec 2000m D+

1. L'ORGANISATION

L'ECO VALET'TRAIL est créé et organisé par la section Athlétisme de l'**ASPTT Toulon La Valette** et **Vallis Laeta Organisation.**

2. ENVIRONNEMENT

L'ECO VALET'TRAIL est une course éco responsable qui passe dans un milieu naturel sensible classé Natura 2000.

La rubalise utilisée sera réutilisable et sera ôtée dès la fin de la course. Le balisage restera en place jusqu'au passage du ou des "coureurs balais".

Afin de profiter du ravitaillement liquide pendant et après la course, et afin de limiter les déchets, il n'y aura pas de gobelets jetables sur les ravitaillements prévus sur le parcours de la course. Chaque coureur doit prévoir son gobelet pour se ravitailler.

Il sera donc totalement interdit de jeter tout déchet hors des poubelles prévues sur la zone de ravitaillement.

Des sanctions seront prises en cas de jets de déchets avérés (voir tableau des sanctions §16).

Il sera aussi complètement interdit aux coureurs de couper les sentiers ou de sortir du balisage des courses, des sanctions seront prises le cas échéant.

Pour le format 6 km, le chronométrage s'effectuera par l'intermédiaire de puces récupérables. Ces puces se positionnent autour de la cheville et se verrouillent par un velcro. Elles seront distribuées au moment du retrait des dossards. Une fois la course finie, chaque participant devra remettre sa puce à l'organisation (localisée sur la zone de départ-arrivée). Toute puce non rendue engendrera une amende de 150 euros.

3. PARCOURS ET DATES

L'ECO VALET'TRAIL se déroulera en semi autonomie le **Dimanche 1er Novembre 2026**.

La semi autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure…).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite à la course.

Les parcours se feront en grande partie sur sentiers ou pistes forestières, le parcours sera balisé et des jalonneurs seront présents aux points jugés nécessaires par l'organisation.

La circulation routière n'étant qu'en partie suspendue (au départ de la course), les coureurs devront respecter les usagers de la route afin de ne pas se mettre en danger.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas de mauvais temps ou suite à une demande administrative.

4. PARTICIPATION

Distances	Hommes et Femmes de toute nationalité des catégories:	Années de naissance pour la saison 2026/2027
42 km	Espoirs, Séniors, Masters	2007 ou avant
34 Km	Espoirs, Séniors, Masters	2007 ou avant
25 Km	Espoirs, Séniors, Masters	2007 ou avant
18 Km et 18 Km en duo	Juniors, Espoirs, Séniors, Masters	2009 ou avant
13 Km	Juniors, Espoirs, Séniors, Masters	2009 ou avant
6 Km	Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters	2011 ou avant

Les catégories d'âge et les distances maximales autorisées sont consultables sur le site FFA

5. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Afin de préserver l'environnement traversé et de garder une ambiance familiale nous limitons le nombre de participants comme suit :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	
42 Km	200
34 Km	200
25 Km	200
18 Km	200
18 Km en Duo	25 équipes
13 Km	300
6 Km	300

Attention, une fois le nombre de dossards atteint, aucun autre dossard ne sera distribué.

6. DROITS D'INSCRIPTIONS

	TARIFS JUSQU'AU 31/7 inclus	TARIFS DU 01/8 au 31/8	TARIFS DU 1/9 au 11/10	TARIFS À PARTIR DU 12/10
42 Km	**48,75 €**	**52 €**	**58,50 €**	**65 €**
34 Km	**41,25 €**	**44 €**	**49,50 €**	**55 €**
25 Km	**26,25 €**	**28 €**	**31,50 €**	**35 €**
18 Km	**22,50 €**	**24 €**	**27 €**	**30 €**
13 Km	**18,75 €**	**20 €**	**22,50 €**	**25 €**
6 Km	**11,25 €**	**12 €**	**13,50 €**	**15 €**

Est compris dans le prix :
Le dossard, la ou les dotation(s) coureur, la médaille finisher, l'accès aux ravitaillements, le chrono et le classement, un don de minimum 2€ au profit d'Octobre Rose.

Attention, les inscriptions sur place ne seront possibles que sous réserve de places disponibles !

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le **jeudi 29**, le **vendredi 30 et le samedi 31 octobre 2026 de 10h à 19h** dans le magasin Terre de Running la Garde, ainsi que le **Dimanche 1er novembre 2026 de 7h à 8h30 au** départ de la course place De Gaulle sur la commune de la Valette du Var pour les **formats 6 km, 13 km, 18 km et 25 km**.

Pour les formats 34 km et 42 km, il est fortement conseillé de retirer son dossard du 29 au 31 octobre au magasin TDR de la Garde.

Le dossard est strictement privé, il est interdit d'échanger ou de céder un dossard sans en avertir l'organisateur.

En cas d'infraction constatée, les personnes concernées seront disqualifiées et exclues définitivement du classement des courses.

8. PROGRAMME

JOURS	HEURES	ACTIVITÉS
JEUDI 29 OCTOBRE 2026 **VENDREDI 30 OCTOBRE 2026** **SAMEDI 31 OCTOBRE 2026**	**10h-19h**	Retrait des dossards TDR La Garde
DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2026	**5H50**	Briefing Ollioules
	6h00	Départ du 42 Km d'Ollioules
	6h50	Briefing la Farlède
	7h00	Départ du 34 Km de la Farlède
	7h45/8h45/ **9h01/9h16**	Briefings et Échauffement collectif
	8h00/9h00/	Départ des 25 km / 18 km et Duo /

	9h15/9h30	13 km / 6 km
	11h00	Début remise des prix

9. ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de "force majeure", conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats, grèves), empêchant aux coureurs de se rendre sur la course, ou forçant l'organisateur à modifier les parcours, ou encore annuler l'événement, aucuns droits d'inscription ne seront remboursés par l'organisateur.

10. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne depuis notre site partenaire www.sportips.fr jusqu'au 31 octobre à 17h.

Toute inscription en ligne devra obligatoirement être accompagnée soit :

· D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

· D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. (Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS datant de plus de 1 an le jour de la course, il vous faudra à nouveau suivre le Parcours de Prévention Santé)

En s'inscrivant chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :
« Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course. Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant sur le règlement. Je m'engage à respecter le règlement en tous points. Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part ».

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ, sauf pour décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré.
Néanmoins, au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Les coureurs qui auront souscrit la Garantie Individuelle Annulation à leur inscription pourront annuler et être remboursés sans aucun justificatif en retour (la demande de remboursement se fait directement sur la fiche inscription coureur de la plateforme Sportips).
Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué. Comme son nom l'indique, cette garantie est individuelle. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, le règlement de l'épreuve ou les conditions particulières décidées par l'équipe organisatrice s'appliquent.
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

11. BOURSE AUX DOSSARDS ET TRANSFERT ENTRE AMIS

La plateforme **SPORTIPS.fr** propose deux services depuis votre espace personnel SPORTIPS.fr : une **Bourse aux Dossards** permettant à un participant de revendre officiellement son inscription de façon sécurisée, et un **service gratuit de transfert de dossard** à une personne de confiance. La revente ou le transfert se fait uniquement depuis l'espace personnel du participant.

En cas d'inscription de groupe, seul le responsable du groupe peut effectuer ces actions.

Le dossard reste la propriété du vendeur tant qu'il n'est pas vendu. Si la vente n'aboutit pas, le participant conserve automatiquement son inscription et ses options.

Toutes les options liées au dossard sont transférées/revendues avec celui-ci. Hormis la **GIA (Garantie Individuelle Annulation)** qui reste attachée au premier acheteur et ne peut jamais être transférée, ni reportée à une édition ultérieure.

Ces deux options sont autorisées jusqu'au lundi 26 octobre 2026.

12. MODIFICATION DU FORMAT DE COURSE

La modification de votre inscription d'un format de course vers un autre format de course est possible, dans la limite des dossards disponibles et via la plate-forme Sportips.fr :

> vers une distance inférieure sans remboursement de la différence. Toutefois, la différence pourra être utilisée immédiatement (c'est-à-dire au moment même de la modification du format de course) par l'ajout d'option(s) au moment de ladite modification ;

> vers une distance supérieure avec paiement de la différence.

13. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Des récompenses seront attribuées aux **3 premiers hommes et femmes du classement Scratch**, ainsi qu'au meilleur (homme et femme) par Catégorie (pas de cumul).

Pour la course **18 km en duo**, seuls les **3 premiers duo "Femmes", duo "Mixte" et duo "Hommes**" seront récompensés. Pas de classement par catégorie pour ce format de course

Pour la course en Duo, le temps sera pris sur le 2e coureur de l'équipe qui passera la ligne.

14. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Matériel obligatoire pour les formats 34 km et 42 km: Une lampe frontale, puisque départ avant le lever de soleil (environ 7h10 le 1er novembre)

Matériel obligatoire pour toutes les courses à partir du 13 Km :

· Réserve d'eau minimum de 0,5L
· Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)

Matériel conseillé : réserve alimentaire – 800 kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune) –, couverture de survie, sifflet, un vêtement imperméable en cas de pluie annoncée au départ de la course, une casquette, téléphone mobile avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le numéro de téléphone du PC course et du responsable des secours notés sur le dossard)

Les bâtons seront interdits pour toutes les distances, hormis le 42 km.

15. RAVITAILLEMENTS

	Liquide	Liquide + Solide
6 Km	Km 4	Arrivée
13 Km	Km 11	Km 8 + Arrivée
18 Km	Km 16	Km 10 + Arrivée
25 Km	Km 6 / Km 23	Km 14 / Km 18 + Arrivée
34 Km	Km 32	Km 6 / Km 15 / Km 21 / Km 28 + Arrivée
42 Km	Km 8 / Km 10 / Km 40	Km 15 / Km 21 / Km 28 / Km 36 + Arrivée

16. SANCTIONS OU PÉNALITÉS

Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fait l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur.
Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées.
La sanction est notifiée par le jury au coureur dans un délai de 30 minutes après son arrivée.
Le classement final de l'épreuve prend en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur.
Les sanctions suivantes sont applicables pour les 3 courses de L'ÉCO VALET'TRAIL

FAUTES	SANCTIONS OU PÉNALITÉS
Échange de dossard	DISQUALIFICATION
Jet délibéré de déchets	DISQUALIFICATION
Jet non intentionnel de déchets	30 min de pénalité
Non-respect du Balisage 1 fois	30 min de pénalité
Non-respect du Balisage 2 fois	60 min de pénalité
Non-respect du Balisage 3 fois	DISQUALIFICATION
Comportement injurieux	60 min de pénalité
Non-assistance à personne en danger	DISQUALIFICATION

17. SECOURS ET SÉCURITÉ

Les secours sont l'affaire de toutes et tous, ainsi si un coureur ne se sent pas bien vous devez lui porter secours, avertir le PC course **06.98.06.56.21**, les jalonneurs et les secours. Pour rappel le PAS : **P** Protéger, **A** Alerter, **S** Secourir.

Un poste de secours sera présent proche de l'arrivée de la course.

Contrôle : Chaque coureur doit porter son dossard sur la poitrine ou le ventre afin qu'il soit visible en permanence et en totalité pendant toute la course.
Des contrôles (pointages) sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer le suivi des coureurs et d'assurer les conditions de régularité de course.

Les coureurs doivent se soumettre obligatoirement à ces contrôles en se présentant, dossard visible, aux contrôleurs et en suivant leurs instructions.

Abandon: Pour éviter toute recherche inutile, tout coureur a l'obligation de signaler son abandon le plus tôt possible, à un poste de ravitaillement, ou à un jalonneur.

Suite à son abandon, le coureur dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacué doit regagner au plus vite et par ses propres moyens l'arrivée afin de remettre sa puce chrono.

18. LIMITES HORAIRES DE L'ÉCO VALET'TRAIL :

Les coureurs s'étant élancés sur le 6Km ou le 13Km devront rallier l'arrivée au maximum 2h30 heures après le départ pour être classés.

Pour les coureurs du 18 km et du 25 Km cette barrière est fixée respectivement à 3h et 4h30.

Au **21ème km du parcours 34 km** (au niveau du ravito complet), la barrière horaire est fixée à 11h30, soit 4h30 après le départ (4,6 km/h). Tout coureur est susceptible d'être stoppé si son état le justifie. Il devra donc rendre son dossard aux jalonneurs sur place.

Au **28ème km du parcours 42 km** (au niveau du ravito complet), la barrière horaire est fixée à 12h30, soit 6h30 après le départ (4,3 km/h). Tout coureur est susceptible d'être stoppé si son état le justifie. Il devra donc rendre son dossard aux jalonneurs sur place.

19. ASSURANCES

Assurance responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des coureurs.
Assurance individuelle accident : chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

20. JURY

Le jury est composé du président de l'**ASPTT Toulon La Valette**, du Directeur de course et de toutes personnes choisies pour leurs compétences par le président de l' **ASPTT Toulon La Valette** et le Directeur de course.
Il est habilité à statuer, dans un délai compatible avec les impératifs de la course, sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve.
Il peut être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course au regard de l'évolution des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateurs. Ses décisions sont sans appel.
Le jury applique les sanctions prévues au présent règlement lorsque lui est rapportée l'infraction d'un coureur.

21. DROIT À L'IMAGE

Tout participant renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image dans le cadre de la promotion de la course et des courses ultérieures.

22. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

A l'occasion de votre inscription à **L'ÉCO VALET'TRAIL**, l'**ASPTT Toulon La Valette** récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions.

Les données récoltées sont les suivantes : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, téléphone, adresse email, adresse, nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence.

Cette récolte de données se justifie par la nécessité d'identifier individuellement chaque participant et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit afin de lui transmettre toute information utile à sa venue sur l'évènement ou nécessaire à sa sécurité; également par la nécessité d'identifier une personne joignable en cas de problème.

Les traitements associés à ces données sont les suivants :

Gestion des inscriptions

Seuls les membres habilités par le bureau de l'**ASPTT Toulon La Valette** ont accès à ces données : il s'agit des membres du Comité d'Organisation de **L'ECO VALET'TRAIL** ainsi que tout prestataire qui, par sa compétence et / ou sa prestation, est nécessaire à l'organisation de **L'ECO VALET'TRAIL**. Il s'agit notamment de (liste non exhaustive) :

La société pour la réalisation des dossards

La gestion du chronométrage et la publication des résultats

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale de conservation du certificat médical (imposé par la Fédération Française d'athlétisme). Au delà des 10 ans, ne sont conservées que les données suivantes pour maintenir les classements: nom, prénom, sexe, date de naissance, nationalité.

Gestion des emails :
L'inscription à l'une des courses de **L'ÉCO VALET'TRAIL** entraîne l'acceptation de la réception de certains emails techniques (confirmation d'inscription, validation ou refus de certificat médical, …) ainsi que d'emails d'information envoyé par l'organisation de **L'ÉCO VALET'TRAIL** durant l'année d'inscription uniquement. Ces emails sont obligatoires car ils sont nécessaires à la sécurité du coureur et lui donnent toutes les informations nécessaires liées à sa participation.

Inscriptions des mineurs :
Tout coureur mineur au jour de la course doit fournir une attestation parentale, datée et signée par le représentant légal, pour valider son inscription.

Le libellé doit être le suivant : « Je soussigné(e) Nom - Prénom, père, mère ou tuteur (rayer les mentions inutiles), autorise l'enfant Nom - Prénom à participer à **L'ÉCO VALET'TRAIL** 2026, ayant pris connaissance et validant le règlement de course.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos Données Personnelles, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès de l'**ASPTT Toulon La Valette** par courrier électronique à l'adresse asptt-tlv-athle@outlook.fr

Toute demande sera traitée dans les plus brefs délais avec un temps maximum de 2 mois. L'**ASPTT Toulon La Valette** se réserve le droit, en cas de doute raisonnable, de demander une pièce d'identité pour valider la demande d'accès, modification ou suppression de données.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (https://www.cnil.fr).

Notre politique de confidentialité est susceptible d'évoluer pour répondre aux obligations légales ou améliorer son contenu afin de vous informer toujours mieux du traitement des données. Toute mise à jour sera faite sur la page politique de confidentialité et le règlement de course.

23. MODIFICATION DE RÈGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 31 octobre minuit. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur la plateforme d'inscriptions de Sportips et sur le site https://ecovalettrail.com/